

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Désignation du secrétaire  
de séance**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D01**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 25  
Suffrages exprimés : 28

Votes :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Il est proposé que le plus âgé des conseillers présents soit désigné.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **A DESIGNE Jean Pradalier, membre du Conseil, pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Approbation du PV du  
Conseil du 27 janvier 2020.

Séance du 2 mars 2020

**N° 2020-03-02 D02**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 25  
Suffrages exprimés : 28

Votes :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 27 janvier 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le PV de la séance du conseil de communauté du 27 janvier 2020.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,





**Objet : Compte rendu des  
Décisions du Président prises par  
délégation du Conseil**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D03**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 28

Votes :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS,

Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 14 février 2020 telles que mentionnées ci-après :

2020-DP-06	Signature de l'avenant n°3 au bail de location au sein de la MSP de Villecomtal avec la mairie de Villecomtal pour le retrait d'un local
2020-DP-07	Marché de travaux Réalisation d'une halte d'accueil et de repos pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à St-Côme (12500) - Lot 1 : Terrassements - VRD - démolition - gros œuvre - espaces verts, Marché à procédure adaptée n° 2019-089
2020-DP-08	Signature des avenants de modification des modalités de la convention d'adhésion aux services du Pôle Économique
2020-DP-09	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment « St Hilarian », propriété de la commune d'Espalion
2020-DP-10	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux Consorts LOÏ – assainissement non collectif et de désigner ME CLAMENS avocat à Toulouse pour la représenter
2020-DP-11	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux époux POUGET-PIDOUX s'agissant de la délibération approuvant la

	révision n° 2 du PLU de Saint Côme D'Olt, de désigner le cabinet de Mme BOUYSSOU pour la représenter
2020-DP-12	Marché de service Mise à jour du zonage d'assainissement, Marché à procédure adaptée n° 2020-001
2020-DP-13	Signature convention d'adhésion aux services du Pôle Economique – Mme VILLIEN Isabelle, Intervention éducative et soutien scolaire auprès des personnes en situation de handicap mental, psychique et cognitif.
2020-DP-14	Marché de services AMO création centre culturel et artistique Saint-Hilarian

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de l'ensemble des décisions tels que présentés, pris par M. le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Achèvement de la  
procédure de révision du Plan  
Local d'Urbanisme (PLU) de la  
commune de Montrozier par la  
Communauté de Communes  
Comtal, Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D04**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 29

Votes :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : Maurice BATTUT, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-6 et suivants

Vu la délibération du conseil communautaire Comtal, Lot et Truyère en date du 15 avril 2019 ayant approuvé les nouveaux statuts et de fait la prise de compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, dont la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération du conseil municipal de Montrozier en date du 14 décembre 2015 ayant prescrit la révision du plan Local d'urbanisme (PLU) ;

Considérant que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier a été engagée avant le transfert de compétence PLU à la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère,

Vu la délibération du conseil municipal de Montrozier en date du 28 janvier 2020 donnant son accord à la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère pour achever la procédure de révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune, prescrite par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère est compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », depuis le 15 juillet 2019.

Par ailleurs, le code de l'urbanisme dispose, dans son article L.153-9, qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document en tenant lieu ou de carte communale, peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DONNE son accord pour l'achèvement de la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier, conformément à l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme.**
- **DECIDE d'achever la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier, prescrite par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015.**
- **DIT que désormais, la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère se substitue de plein droit à la commune de Montrozier dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le **05 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D04-DE  
Reçu le 05/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D04  
Nomenclature : 212

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Contrat de travail pour  
accroissement temporaire  
d'activité- avenant de  
prolongation.**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D05

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 29

Votes :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : Maurice BATTUT, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil de communauté a approuvé la création d'un emploi non permanent à temps non complet de 28h/sem afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité liés à la facturation de l'assainissement collectif et non collectif. La durée initiale du contrat est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.

Cependant, force est de constater que le besoin sera aussi présent courant avril compte tenu des échéances de facturation.

Il est donc proposé de signer un avenant au contrat en cours en prolongeant la durée du contrat de 2 mois et de fixer le terme au 31 mai 2020. Les autres conditions et modalités d'exécution du contrat de travail demeurent inchangées.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant la nécessité de prolonger la durée du contrat en cours de deux mois et d'en fixer le terme au 31 mai 2020, afin de renforcer le service facturation.

Considérant que la durée totale du contrat est inférieure à la durée maximale de 12 mois,


Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la signature d'un avenant au contrat de travail lié à un accroissement temporaire d'activité et portant la durée totale du contrat à 5 mois avec un terme au 31 mai 2020.**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et notamment l'avenant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le 05 MARS 2020  
Pour copie conforme  
Le Président,

---

---

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Création d'emplois  
permanents et mise à jour du  
tableau des emplois**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D06**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 29

Votes :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : Maurice BATTUT, David DELPERIE, Georges ESCALIE, Bernard SCHEUER.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 34 et 3-3,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau actuel des emplois,

### **1- Emploi permanent filière administrative**

Suite à sa réussite au concours de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe, un agent de la Communauté de Communes (à ce jour adjoint d'animation) sollicite sa nomination dans ce nouveau grade.

Considérant l'absence d'emploi dans ce grade au sein de la collectivité,

Considérant les missions exercées par l'agent – chargée de communication et assistante de direction) qui correspondent au grade de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B).

## **2- Emploi permanent filière sociale**

La volonté de la Communauté de Communes est de pérenniser le déploiement de son Point Info Seniors sur tout son territoire.

En effet, après une année de développement et d'extension sur le Nord du territoire notamment, force est de constater la nécessité de renforcer ce service en créant un emploi permanent supplémentaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'Assistant Socio-Educatif de 2<sup>nd</sup> classe (catégorie A) pour exercer les missions suivantes :

- Accueillir et renseigner les personnes âgées, en facilitant leurs démarches en lien avec les services compétents.
- Assurer la coordination des professionnels intervenant auprès de la personne âgée,
- Identifier les besoins du territoire et initier des réflexions en vue d'y répondre,
- Contribuer à la mise en place d'action d'animation du territoire,

Cet emploi est accessible pour les fonctionnaires, selon les conditions de qualification définies par le statut : catégorie A de la filière médico-sociale / sociale, au grade d'Assistant Socio-Educatif de 2<sup>nd</sup> classe. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3-2°.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions, par assimilation à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants à ces 2 postes sont inscrits au budget principal de 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,**
- **APPROUVE la création d'un emploi permanent d'Assistant Socio-Educatif de 2<sup>nd</sup> classe à temps complet dans les conditions ci-dessus énoncées,**
- **ADOpte la mise à jour consécutive du tableau des emplois tel que joint en annexe,**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LAURE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 05/03/2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
012-200067478-20200302-20200302\_D06-DE  
Reçu le 05/03/2020

CCCLT – n° 2020-03-02-D06  
Nomenclature : 411



**TABLEAU DES EMPLOIS AU 24-02-2020**

<b>CADRES EMPLOIS - GRADES</b>	<b>CAT</b>	<b>POSTES CREEES</b>	<b>DUREE HEBDO DE SERVICE</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE = 17 emplois</b>			
emploi fonctionnel de DGS	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	4	35 h
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	35 h
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	35h
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint administratif	C	5	35h
<b>FILIERE ANIMATION = 1 emploi</b>			
Adjoint d'Animation	C	1	35h
<b>FILIERE CULTURELLE = 1 emploi</b>			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	35H
<b>FILIERE SOCIALE = 2 emplois</b>			
Assistant Socio-Educatif 1 <sup>e</sup> classe	A	1	1 poste à 32h
Assistant Socio-Educatif 2 <sup>e</sup> classe	A	1	35H
<b>FILIERE TECHNIQUE = 20 emplois</b>			
Ingénieur Principal	A	1	35H
Ingénieur	A	1	35H
Technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	2	35H
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	2	35H
Technicien	B	1	35H
Agents de Maîtrise Principal	C	3	35h
Agent de Maîtrise	C	3	35h
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint Technique	C	2	35h
	C	1	1 poste à 11,73H
	C	2	2 postes à 6h
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Convention de partenariat  
avec EDF « valorisation touristique  
des vallées du Lot et de la Truyère  
dans le cadre de la Route de  
l'Energie »**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D07**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 32

Votes :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE, Georges ESCALIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle qu'une convention cadre a été signée avec EDF pour la promotion et la valorisation de la Route de l'énergie le 17 janvier 2020 entre 6 partenaires.

Dans la continuité, un certain nombre d'opérations pourraient faire l'objet d'un partenariat directement entre EDF et la communauté de communes. Elles sont portées exclusivement par EDF ou par la communauté de communes mais contribuent à l'enjeu collectif de « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère ». Elles sont susceptibles d'être cofinancées. Toutes font l'objet d'un consensus et de contribution techniques de part et d'autre et figurent dans un document annexé à la convention qui liera EDF et la communauté de communes.

Les opérations qui pourraient être co financées par la communauté de communes et EDF sont :

- le festival Nos confluences
- les travaux sur les berges du Lot et de la Coussanne à Estaing et Sébrazac

D'autres opérations d'intérêt commun pourront être adjointes au fur et à mesure par annexes financières à la convention.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité (6 abstentions : J-L Montarnal, J-L Rames, M Borget, Y Brieu, B Barral et son pouvoir R Costes) :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec EDF « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la Route de l'Énergie »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **05 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Convention de partenariat  
avec EDF « valorisation touristique  
des vallées du Lot et de la Truyère  
dans le cadre de la Route de  
l'Energie »**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D07V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 32

Votes :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE, Georges ESCALIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle qu'une convention cadre a été signée avec EDF pour la promotion et la valorisation de la Route de l'énergie le 17 janvier 2020 entre 6 partenaires.

Dans la continuité, un certain nombre d'opérations pourraient faire l'objet d'un partenariat directement entre EDF et la communauté de communes. Elles sont portées exclusivement par EDF ou par la communauté de communes mais contribuent à l'enjeu collectif de « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère ». Elles sont susceptibles d'être cofinancées. Toutes font l'objet d'un consensus et de contribution techniques de part et d'autre et figurent dans un document annexé à la convention qui liera EDF et la communauté de communes.

Les opérations qui pourraient être co financées par la communauté de communes et EDF concernent :

- l'animation culturelle comme par exemple le festival Nos confluences en 2020

- des travaux d'aménagements dans le lit ou sur les berges du Lot notamment quand ceux-ci sont liés à l'activité hydroélectrique et/ou contribuent à la valorisation des vallées.

D'autres opérations d'intérêt commun pourront être adjointes au fur et à mesure par annexes financières à la convention.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité (6 abstentions : J-L Montarnal, J-L Rames, M Borget, Y Brieu, B Barral et son pouvoir R Costes) :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec EDF « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la Route de l'Énergie »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 12-03-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Travaux d'arasement  
d'atterrissement sur le Lot –  
communes d'Estaing et Sébrazac**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D08

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par les communes d'Estaing et Sébrazac dans le cadre des compétences « GEMAPI » pour dégager la confluence de la Coussane et du Lot de l'atterrissement important qui induit un risque de débordement des eaux ; cette opération nécessite une autorisation de la police de l'eau et un accompagnement du SMLD.

Le montant des travaux serait de 5 950 euros HT pour l'arasement de l'atterrissement.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec EDF au titre de la « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la route de l'énergie » un financement d'EDF peut être obtenu, le plan de financement qui pourrait être :

**\* Montant de l'opération : 5 950 €HT**

**\* Plan de financement prévisionnel (sous réserve de la sollicitation d'autres co financeurs potentiels –CD12-) :**

- EDF : 1 785 euros (30 %)
- CC : 4 165 euros (70 %)

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'opération d'arasement de l'atterrissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, à solliciter tout cofinancement et à effectuer toute démarche à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 12-03-2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet :** Convention de  
raccordement électrique Maison  
de Santé de Bozouls

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02 D09

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit signer avec Enedis une convention d'autorisation de raccordement électrique basse tension pour alimenter la future maison de santé située Rue des Grillons - 12340 Bozouls.

Monsieur le Président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.



**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention d'autorisation de raccordement électrique basse tension pour alimenter la future maison de santé située Rue des Grillons - 12340 Bozouls,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

09 MARS 2020



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Convention de raccordement électrique Maison de Santé de Bozouls

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D09

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D09-CC

.....  
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de compétences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D09 annexe ENEDIS Convention raccordement MSP  
Bozouls.pdf ( 99\_DC-012-200067478-20200302-20200302\_D09-  
CC-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D09 Convention de raccordement électrique MSP  
Bozouls.pdf ( 10\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D09-  
CC-1-1\_2.pdf )

Convention de raccordement électrique Maison de Santé de Bozouls

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : convention – servitude de  
passage ERDF - ZA Lioujas**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D10 Bis**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Bozouls Comtal a réalisé les travaux de viabilisation de la ZA Lioujas I en 2006.

Afin de pouvoir raccorder une entreprise située dans la zone de Lioujas dans les meilleures conditions, il convient de prolonger le réseau d'alimentation en gaz de 11 mètres sur le domaine public (parcelle E 991). Ces travaux sont pris en charge par GRDF.

Il convient toutefois de signer une convention pour la constitution de la servitude de passage de la canalisation. Cette servitude est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention de constitution de servitude de passage d'une canalisation ERDF sur le domaine public,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel BALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : convention - servitude de passage ERDF - ZA Lioujas

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D10bis

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D10bis-CC

.....  
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de compétences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D10 bis annexe Convention de servitude de passage de  
canalisation GRDF ZA Lioujas ZA 1.pdf ( 99\_DC-  
012-200067478-20200302-20200302\_D10BIS-CC-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D10 bis Convention servitude passage ERDF ZA Lioujas.pdf  
( 10\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D10BIS-CC-1-1\_2.pdf )  
convention – servitude de passage ERDF - ZA Lioujas

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Conventions de  
raccordement pour la fibre optique

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02 D10

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit signer avec All Fibre une convention d'autorisation de raccordement pour avoir accès à la fibre optique concernant le bâtiment administratif d'Entraygues situé 2 rue du Docteur Versepuech et le bâtiment administratif de Bozouls situé au 6 rue du trou. Ces installations sont complètement prises en charge par All Fibre sans aucun coût pour le propriétaire.

Monsieur le Président donne lecture des conventions annexées à la présente délibération.

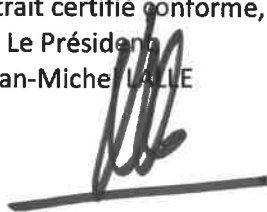
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE les conventions de raccordement de la fibre optique.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean-Michel VALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **09 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Conventions de raccordement pour la fibre optique

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D10

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D10-CC

.....  
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de compétences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D10 annexe Convention fibre optique Bozouls bâtiment  
administratif.pdf ( 99\_DC-012-200067478-20200302-20200302\_D10-  
CC-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D10 Convention de raccordement fibre optique.pdf ( 10\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D10-CC-1-1\_2.pdf )  
Conventions de raccordement pour la fibre optique

Annexe : 2020 03 02 D10 Convention de raccordement fibre optique.pdf ( 10\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D10-CC-1-1\_3.pdf )  
Conventions de raccordement pour la fibre optique



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Etalement des frais de  
renégociation des emprunts  
assainissement**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D11**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget assainissement,

Vu le contrat de prêt n°00002189653 conclu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en date du 15/11/2019 suite à la renégociation de 10 emprunts,

Considérant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé demandé (76 407,69 €),

Monsieur le Président rappelle que de l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler les indemnités de remboursements anticipés (IRA) sur plusieurs exercices comptables.

L'étalement de ces IRA doit être réalisé sur la durée résiduelle de l'emprunt refinancé, soit 13 ans.

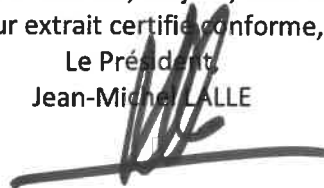
Monsieur le Président informe l'assemblée que cette opération comptable consiste à transférer, par opération d'ordre budgétaire, le montant des IRA au compte d'investissement D4817 (pénalités de renégociation de la dette) par le crédit du compte 796 (transfert des charges financières) puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 6862 (dotation aux amortissements des

charges financières) et au compte R4817 (charges à répartir sur plusieurs exercices) dans la limite de 13 années.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DECIDE de procéder à l'étalement des indemnités de remboursements anticipés sur 13 ans,**
- **AUTORISE l'ensemble des écritures nécessaires à l'étalement des IRA soit :**
  - au compte D6862 / chapitre 042 de 5877,51 € de 2020 à 2031 et 5877,62 € en 2032,
  - au compte R796/ chapitre 042 de 76407,69 € en 2020.
  - au compte R4817 / chapitre 040 de 5877,51 € de 2020 à 2031 et 5877,62 € en 2032.
  - au compte D4817 / chapitre 040 de 76407,69 € en 2020
- **DECIDE d'inscrire au budget 2020 et suivants les crédits nécessaires,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Abrogation et nouveau  
procès-verbal de mise à disposition  
des biens dans le cadre du transfert  
de la compétence assainissement  
collectif de la commune de St  
Hippolyte**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D12

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération N°2019-04-15-D53 du 15/04/2019 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de St Hippolyte nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif,

Considérant les modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement,

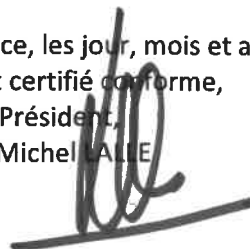
Monsieur le Président donne lecture des modifications à apporter. Il précise que certaines écritures ne sont pas reprises car elles ne concernent pas la compétence assainissement et qu'il convient d'en rajouter car elles ont été oubliées.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 15 avril 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'abrogation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de ST HIPPOLYTE nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexés à la présente délibération,
- **APPROUVE** la signature du nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de Saint Hippolyte nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel ALLIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens

Objet de l'acte : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de  
la commune de St Hippolyte

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D12

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D12-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D12 Abrogation et PV mise a dispo assainissement St  
Hippo.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D12-  
DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D12 ASS Annexe PV MAD biens ASST St Hippolyte.docx ( 21\_RP-012-200067478-20200302-20200302\_D12-DE-1-1\_2.pdf )  
Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens  
dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de  
la commune de St Hippolyte

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Abrogation et nouveau  
procès-verbal de mise à  
disposition des biens dans le  
cadre du transfert de la  
compétence assainissement  
collectif de la commune  
d'Entraygues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D13**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGÉT, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération N°2019-02-25-D21 du 25/02/2019 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des communes d'Entraygues, Espeyrac et Golinac nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif,

Considérant les modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement sur le procès-verbal d'Entraygues,

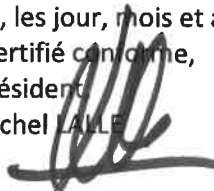
Monsieur le Président donne lecture des modifications à apporter. Il précise que certaines écritures ne sont pas reprises car elles ne concernent pas la compétence assainissement.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 25 février 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'abrogation du procès-verbal, du 25 février 2019, de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune d'ENTRAYGUES nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,**
- **APPROUVE la signature du nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune d'ENTRAYGUES nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,**
- **AUTORISE Monsieur le Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition,**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens

Objet de l'acte : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune d'Entraygues

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D13

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D13-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2020 03 02 D13 Abrogation et PV mise a dispo assainissement Entraygues.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D13-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D13 ASS Annexe PV MAD Entraygues.docx ( 21\_RP-012-200067478-20200302-20200302\_D13-DE-1-1\_2.pdf )  
Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune d'Entraygues



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Abrogation et nouveau  
procès-verbal de mise à  
disposition des biens dans le  
cadre du transfert de la  
compétence assainissement  
collectif de la commune de  
Golinhac**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D14**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération N°2019-02-25-D21 du 25/02/2019 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des communes d'Entraygues, Espeyrac et Golinhac nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif,

Considérant les modifications à apporter concernant les écritures d'amortissement sur le procès-verbal de Golinhac,

Monsieur le Président précise que les écritures d'amortissement des subventions transférées étaient erronées et donne lecture des subventions à prendre en compte.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 25 février 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'abrogation du procès-verbal, du 25 février 2019, de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de GOLINHAC nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** la signature du nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de GOLINHAC nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens

Objet de l'acte : dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Golinhac

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D14

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D14-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D14 Abrogation et PV mise a dispo assainissement Golinhac.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D14-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D14 ASS Annexe PV MAD biens ASST Golinhac.docx ( 21\_RP-012-200067478-20200302-20200302\_D14-DE-1-1\_2.pdf )  
Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Golinhac

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Fiscalité – Vote des taux  
de contributions directes**

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D15

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Supplé(e)s : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2017 concernant les taux de contributions directes adoptés avec une durée de lissage de 12 ans.

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose que les taux votés soient identiques à 2019 et que la durée de lissage reste la même que celle adoptée en 2017 ce qui donne le tableau suivant :

	Taux d'imposition 2020
CFE	29.00 %
Taxe d'habitation	11.82 %
Taxe foncière bâti	3.01 %
Taxe foncière non bâti	15.09 %

Vu le Code Général des Impôts,

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE Les taux de fiscalité directe suivants pour l'année 2020 :**
  - Cotisation Foncière des Entreprises – CFE : **29.00%**
  - Taxe d'habitation – TH : **11.82 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFB : **3.01 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB : **15.09 %**
  
- **MANDATE Monsieur le Président à compléter et à transmettre à Madame le Préfet du Département, l'état de notification des bases d'imposition 2020 - dit Etat 1259, conformément à cette décision,**
  
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel 

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du taux de la taxe  
GEMAPI / Année 2020**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D16**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu la délibération du 12 février 2018 instaurant la taxe GEMAPI

Monsieur le Président rappelle au le conseil communautaire que le Projet de Loi de Finances 2019, adopté le 20 décembre 2018, a modifié la date limite de vote de la taxe GEMAPI pour l'aligner la date applicable aux impôts directs locaux.

Monsieur le président rappelle que cette taxe permet à la Communauté de Communes de financer toutes les missions en lien avec la compétence GEMAPI :

- sur le bassin versant de l'Aveyron (notamment contribution au syndicat mixte bassin versant Aveyron Amont)
- sur le bassin versant du Viaur (notamment contribution au syndicat mixte du bassin versant du Viaur),
- sur les bassins versants du Lot et du Dourdou (notamment contribution au Syndicat Mixte Lot Dourdou).

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose de maintenir le même montant qu'en 2019, c'est à dire 3€ par habitant. Le produit de la taxe attendue est estimé à 60 000 € pour 2020.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **FIXE le montant de la taxe à 3€ par habitant pour l'année 2020 ;**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LAFFLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D17**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D17

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D17-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-BP-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D17-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D17 Approbation du CG 2019 BP.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D17-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D18**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe

Objet de l'acte : Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D18

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D18-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-AC-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D18-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D18 Approbation du CG 2019 AC.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D18-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe

Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Annexe Atelier  
Relais de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D19**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

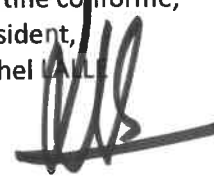
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALANDE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D19

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D19-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-AR-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D19-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D19 Approbation CG 2019 BA Atelier Relais.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D19-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D20**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

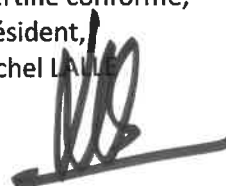
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLU



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D20

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D20-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-ENF-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D20-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D20 Approbation CG 2019 BA Enfance.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D20-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D21**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

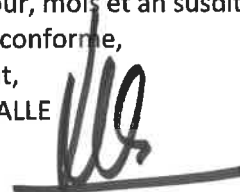
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**06 MARS 2020**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D21

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D21-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-GEMAPI-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D21-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D21 Approbation CG 2019 BA GEMAPI.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D21-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D22**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

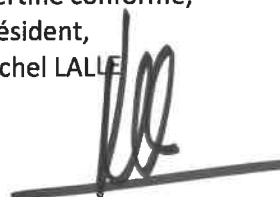
- **STATUE :**
  1. Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
  2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;
  3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.
  
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.
  
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D22

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D22-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-MV-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D22-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D22 Approbation CG 2019 BA Maison de la vigne.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D22-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D23**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

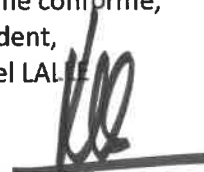
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de

Objet de l'acte : Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D23

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D23-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-MS-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D23-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D23 Approbation CG 2019 BA Maison de sante

Entraygues.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D23-  
BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de  
Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Annexe OM CC  
ENTRAYGUES de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D24**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

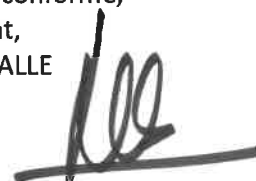
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe OM CC  
ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D24

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D24-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-OM CC ENTRAYGUES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D24-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D24 Approbation CG 2019 BA OM CC Entraygues.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D24-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe OM CC

ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Annexe  
Personnes Agées**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D25**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

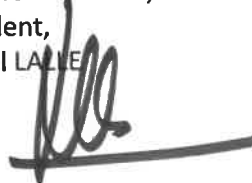
Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion Budget annexe Personnes Agées dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.



**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Personnes Agées pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Personnes Agées pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président

**06 MARS 2020**

06 MARS 2020

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Personnes  
Agées

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D25

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D25-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-PA-2019.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D25-  
BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D25 Approbation CG 2019 BA PIS.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D25-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Personnes  
Agées

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D26**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

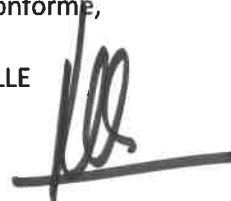
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président

**06 MARS 2020**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière

Objet de l'acte : Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D26

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D26-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-POLE ECO-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D26-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D26 Approbation CG 2019 BA Pole Eco.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D26-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière  
Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D27**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

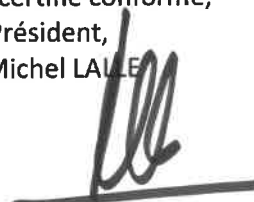
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D27

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D27-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-SPANC-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D27-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D27 Approbation CG 2019 BA Spanc.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D27-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D28**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

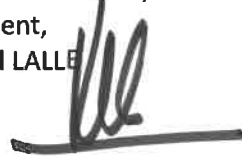
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D28

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D28-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-CABASSAR-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D28-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D28 Approbation CG 2019 BA Zone Cabassar.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D28-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D29**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

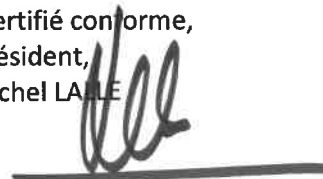
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de

Objet de l'acte : Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D29

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D29-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-CALSADES 2-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D29-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D29 Approbation CG 2019 BA Zone Calsades 2 et 3.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D29-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de  
Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D30**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

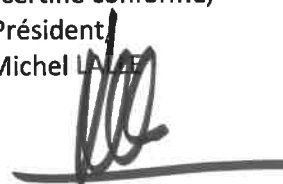
- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAFITE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D30

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D30-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-CALSADES 4-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D30-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D30 Approbation CG 2019 BA Zone Calsades 4.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D30-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D31**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

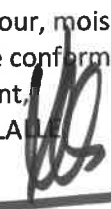
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURENT

---

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D31

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D31-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-GARRIGUES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D31-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D31 Approbation CG 2019 BA Zone Garrigues.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D31-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D32**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLIER



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D32

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D32-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CG-GLEBES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D32-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D32 Approbation CG 2019 BA Zone Glebes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D32-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D33**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.



**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

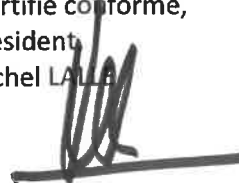
- **STATUE :**
  1. Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
  2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;
  3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.
  
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.
  
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAURENT



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D33

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D33-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-LANDES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D33-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D33 Approbation CG 2019 BA Zone des Landes.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D33-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D34**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D34

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D34-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-LIOUJAS 2-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D34-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D34 Approbation CG 2019 BA Zone Lioujas 2.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D34-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D35**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

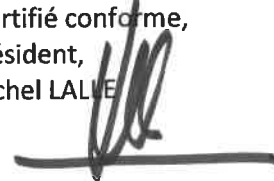
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D35

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D35-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CG-LIOUJAS 3-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D35-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D35 Approbation CG 2019 BA Zone Lioujas 3.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D35-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du Budget Annexe ZA  
Lioujas IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D36**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Monsieur le Président précise que ce budget annexe est clôturé au 30 octobre 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

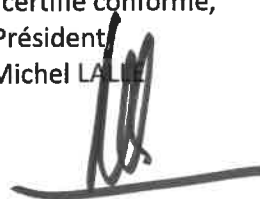
- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALAN



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D36

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D36-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CG-LIOUJAS 4-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D36-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D36 Approbation CG 2019 BA Zone Lioujas 4.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D36-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Approbation du compte de  
gestion 2019 du budget annexe Zone  
de PEYRELOBADE de la Communauté  
de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D37**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

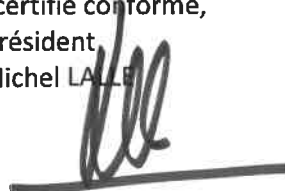
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D37

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D37-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CG-PEYROLEBADE-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D37-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D37 Approbation CG 2019 BA Zone Peyrelobade.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D37-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D38**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 34

**Votes :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **STATUE :**
  1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
  2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 dans les différentes sections budgétaires ;**
  3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**
  
- **APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019.**
  
- **DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D38

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D38-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : CG-ZAC CC ENTRAYGUES-2019.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D38-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : 2020 03 02 D38 Approbation CG 2019 BA Zone Entraygues.pdf (

70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D38-BF-1-1\_2.pdf )

Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone

d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Compte Administratif  
2019 du budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D39**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

**Membres en exercice :**

41

**Membres présents :** 29

**Suffrages exprimés :** 33

**Votes :**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Ne prend pas part :** 1

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Albeply, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

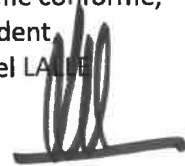
- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Principal.**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D39

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D39-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 BP.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D39-  
BF-1-1\_1.xml )

Annexe : Note BP CA 2019.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D39-BF-1-1\_2.pdf )  
Notes CA BP

Annexe : PS CA2019 BP.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D39-  
BF-1-1\_3.pdf )  
Page signature CA BP

Annexe : 2020 03 02 D39 Vote CA BP.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D39-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

**Annule et remplace 2020-03-02-D40**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe**  
**Assainissement Collectif.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D40V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albepy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020-03-02-D40 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Assainissement Collectif.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D40V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 AC.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA ASS COLL.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA AC

Annexe : Note CA 2019 ASSAINISSEMENT OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA AC

Annexe : 2020 03 02 D40V2 CA 2019 AC.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D40V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement  
Collectif.

**Annule et remplace 2020-03-02D41**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Atelier Relais**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D41V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président..

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albесpy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.



A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020-03-02D41 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Atelier Relais

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D41V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 AR.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA AR.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-  
BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Atelier Relais

Annexe : Note CA 2019 ATELIER RELAIS OK.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Atelier relais

Annexe : 2020 03 02 D41V2 CA 2019 Atelier relais.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D41V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais

**Annule et remplace 2020 03 02 D42**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Enfance**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D42V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Enfance**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D42 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Enfance

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D42V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ENF.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA ENFANCE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Enfance

Annexe : Note CA 2019 ENFANCE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Enfance

Annexe : 2020 03 02 D42 V2 CA 2019 Enfance.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D42V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Enfance

**Annule et remplace 2020 03 02 D43**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe GEMAPI**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D43V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albесpy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe GEMAPI,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D43 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D43V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 GEMAPI.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BA GEMAPI.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA GEMAPI

Annexe : Note CA 2019 GEMAPI OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA GEMAPI

Annexe : 2020 03 02 D43V2 CA 2019 GEMAPI.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D43V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI



**Annule et remplace 2020 03 02 D44**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Maison de la**  
**Vigne**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D44V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Maison de la Vigne**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D44 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe Maison de la Vigne

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D44V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 MAIS LA VIGNE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS MAISON DE LA VIGNE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Maison de la vigne

Annexe : Note CA 2019 MAISON DE LA VIGNE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Maison de la vigne

Annexe : 2020 03 02 D44 V2 CA 2019 Maison de la Vigne.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D44V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de la  
Vigne

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNAUTE de COMMUNES  
Comtal, Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D45**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Maison de**  
**Santé Entraygues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D45V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D45 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D45V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 MAIS SANTE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS MAISON DE SANTE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Maison de sante

Annexe : Note CA 2019 MAISON DE SANTE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Maison de sante

Annexe : 2020 03 02 D45V2 CA 2019 MSP Entraygues.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D45V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de Santé  
Entraygues

**Annule et remplace 2020 03 02 D46**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Ordures**  
**Ménagères CC Entraygues.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D46V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :     **Présents :**

41

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe OM CC Entraygues 2019 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe OM CC Entraygues,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : *21/04/20*  
Pour copie conforme,  
Le Président,





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Annule et remplace 2020 03 02 D46 Objet : Vote du Compte

Objet de l'acte : Administratif 2019 du budget annexe Ordures Ménagères CC  
Entraygues.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D46V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 OM CC ENTRAY.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS OM CC ENTRAYGUES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA OM CC Entraygues

Annexe : Note CA 2019 OM CC ENTRAYGUES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA OM CC Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D46V2 CA 2019 OM CC Entraygues.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D46V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Ordures

**Annule et remplace 2020 03 02 D47**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Personnes**  
**Agées**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D47V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Personnes âgées dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Personnes âgées,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Personnes âgées,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D47 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Personnes Agées

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D47V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 PA.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-  
BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS PERS AGEES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA Personnes agees

Annexe : Note CA 2019 PERSONNES AGEES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA Personnes agees

Annexe : 2020 03 02 D47V2 CA 2019 PIS.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D47V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Personnes Agées

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D48**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Pépinière Pôle**  
**Economique.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D48V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albесpy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique.**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D48 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D48V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

Nom du fichier : CA 2019 POL ECO.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS POLE ECO.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature CA Pole eco

Annexe : Note CA 2019 POLE ECONOMIQUE PEPINIERE OK.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_3.pdf )  
Note CA Pole eco

Annexe : 2020 03 02 D48V2 CA 2019 Pole eco.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D48V2-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.

**Annule et remplace 2020 03 02 D49**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe SPANC**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D49V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.



A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe SPANC,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D49 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe SPANC

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D49V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 SPANC.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS SPANC.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-  
BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA SPANC

Annexe : Note CA 2019 SPANC OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA SPANC

Annexe : 2020 03 02 D49V2 CA 2019 SPANC.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D49V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC

**Annule et remplace 2020 03 02 D50**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**Cabassar**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D50V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDÜ.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Cabassar**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D50 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone de Cabassar

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D50V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA CABASSAR.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE CABASSAR.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Cabassar

Annexe : Note CA 2019 ZA CABASSAR OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Cabassar

Annexe : 2020 03 02 D50V2 CA 2019 ZA Cabassar.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D50V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Cabassar

**Annule et remplace 2020 03 02 D51**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**Calsades II et III**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D51V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III,
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : *21/04/20*  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D51 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe Zone des Calsades II et III

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D51V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA CALSADES 2 ET 3.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZA CALSADES 2 ET 3.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Calsades 2 et 3

Annexe : Note CA 2019 ZA CALSADES II et III OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Calsades 2 et 3

Annexe : 2020 03 02 D51V2 CA 2019.Calsades II III.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D51V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des  
Calsades II et III



**Annule et remplace 2020 03 02 D52**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe ZA Calsades IV.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D52V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albесpy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 21/04/20

Pour copie conforme,

Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D52 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe ZA Calsades IV.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D52V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA CALSADES 4.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZA CALSADES 4.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Calsades 4

Annexe : Note CA 2019 ZA CALSADES IV OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Calsades 4

Annexe : 2020 03 02 D52V2 CA 2019 Calsades IV.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D52V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Calsades IV.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Annule et remplace 2020 03 02 D53**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**Garrigues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D53V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albeply, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Garrigues**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D53 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone des Garrigues

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D53V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA LES GARRIGUES.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DES GARRIGUES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Garrigues

Annexe : Note CA 2019 ZA GARRIGUES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Garrigues

Annexe : 2020 03 02 D53V2 CA 2019 ZA Garrigues.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D53V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des  
Garrigues

**Annule et remplace 2020 03 02 D54**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**Glèbes**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D54V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Glèbes,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,





**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D54 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone des Glèbes

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D54V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA LES GLEBES.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DES GLEBES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Glebes

Annexe : Note CA 2019 ZA GLEBES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Glebes

Annexe : 2020 03 02 D54V2 CA 2019 ZA Glebes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D54V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Glèbes

**Annule et remplace 2020 03 02 D55**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone des**  
**LANDES**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D55V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albeply, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone des Landes,
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/10/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D55 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone des LANDES

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D55V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LES LANDES.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DES LANDES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA des Landes

Annexe : Note CA 2019 ZA LES LANDES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA des Landes

Annexe : 2020 03 02 D55V2 CA 2019 ZA des Landes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D55V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des LANDES

**Annule et remplace 2020 03 02 D56**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**Lioujas II**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D56V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas II,**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D56 Objet : Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D56V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA LIOUJAS 2.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE LIOUJAS 2.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Lioujas 2

Annexe : Note CA 2019 ZA LIOUJAS II OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Lioujas 2

Annexe : 2020 03 02 D56V2 CA 2019 ZA Lioujas II.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D56V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II

**Annule et remplace 2020 03 02 D57**

**Objet : Vote du Compte Administratif  
2019 du budget annexe Zone de  
Lioujas III**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D57V2**

L'an deux mille vingt,  
Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albeply, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.



A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas III,
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D57 Objet : Vote du Compte  
Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas III

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D57V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LIOUJAS 3.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE LIOUJAS 3.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Lioujas 3

Annexe : Note CA 2019 ZA LIOUJAS III OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Lioujas 3

Annexe : 2020 03 02 D57V2 CA 2019 ZA Lioujas III.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D57V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas  
III

**Annule et remplace 2020 03 02 D58**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe ZA Lioujas IV**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D58V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albесpy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_ 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D58 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe ZA Lioujas IV

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D58V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CA 2019 ZA LIOUJAS 4.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE LIOUJAS 4.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Lioujas 4

Annexe : Note CA 2019 ZA LIOUJAS IV OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Lioujas 4

Annexe : 2020 03 02 D58V2 CA 2019 ZA Lioujas IV.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D58V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Lioujas IV

**Annule et remplace 2020 03 02 D59**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone de**  
**PEYRELOBADE**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D59V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albесpy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone de Peyrelobade**
- **MANDATE pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 21/04/20  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D59 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone de PEYRELOBADE

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D59V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZA PEYROLEBADE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZONE DE PEYROLEBADE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Peyrelobade

Annexe : Note CA 2019 ZA PEYRELOBADE OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Peyrelobade

Annexe : 2020 03 02 D59V2 CA 2019 ZA Peyrelobade.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D59V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de  
PEYRELOBADE



**Annule et remplace 2020 03 02 D60**  
**Objet : Vote du Compte Administratif**  
**2019 du budget annexe Zone**  
**d'Entraygues**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D60V2**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Michel LALLE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Albepy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone d'Entraygues
- **MANDATE** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : *21/04/20*  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace 2020 03 02 D60 Vote du Compte Administratif 2019  
du budget annexe Zone d'Entraygues

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 21/04/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D60V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2019 ZAC ENTRAYGUES.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS ZAC CC ENTRAGYUES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature CA ZA Entraygues

Annexe : Note CA 2019 ZAC ENTRAYGUES OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_3.pdf )

Note CA ZA Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D60V2 CA 2019 ZA Entraygues.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D60V2-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone  
d'Entraygues

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D61**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

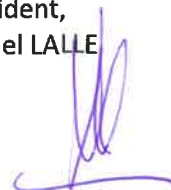
<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	325 842,92
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 009 729,85
<b>C - résultat à affecter</b>	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	1 335 572,77
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	1 146 916,39
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	135 795,07
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 335 572,77</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	<b>500 000,00</b>
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>835 572,77</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget principal de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D61

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D61-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D61 Affectation de resultat 2019 BP.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D61-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe  
Assainissement collectif de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D62**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.


**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 206,03
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	10 833,33
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 213,11
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	324 419,14
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	683 585,05
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	522 563,07
<b>Besoin de financement F. = D. + E</b>	<b>0</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>324 419,14</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>10 833,33</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	189 166,67
<b>3) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>124 419,14</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D62

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D62-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D62 Affectation de resultat 2019 AC.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D62-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Atelier  
Relais de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D63**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

2020 MAR 02

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 775,09
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-41 815,58
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-38 040,49
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	32 984,49
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (3)	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	38 040,49

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D63

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D63-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D63 Affectation de resultat 2019 Atelier relais.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D63-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Enfance  
de la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D64**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

04/03/2020  
10:14:33

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 480,00
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 480,00
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-33 453,34
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	-4 057,20
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>37 510,54</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Enfance de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D64

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D64-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D64 Affectation de resultat 2019 Enfance.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D64-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe GEMAPI  
de la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D65**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

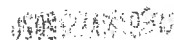
**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :



<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 307,62
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	36307,62
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	19 868,81
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	36 307,62
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	36 307,62
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe GEMAPI de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D65

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D65-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D65 Affectation de resultat 2019 GEMAPI.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D65-DE-1-1\_1.pdf )

Rapporteur : M. Lalle

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Maison  
de la Vigne de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D66**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CCCLT

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 544,37
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 933,59
C - résultat à affecter	5 477,96
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	391,51
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	5 477,96
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	5 000,00
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	477,96
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture  
 Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D66

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D66-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020 03 02 D66 Affectation de resultat 2019 Maison de la vigne.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D66-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D67**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 627,12
B - Résultats antérieurs reportés	8 510,92
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter	17 138,04
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-4 268,00
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>4 268,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>17 138,04</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	<b>10 000,00 €</b>
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>7 138,04</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de Santé  
Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D67

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D67-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D67 Affectation de resultat 2019 Maison de sante.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D67-DE-1-1\_1.pdf )



**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe OM CC  
Entraygues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03 02-D68**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 560,91
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 415,72
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-3 854,81
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	87 535,00
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	3 854,81

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe OM CC  
Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D68

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D68-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D68 Affectation de resultat 2019 OM CC Entraygues.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D68-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe  
Personnes Agées de la Communauté  
de Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D69**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 477,48
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	2 477,48
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	4 679,74
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	-169,70
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

09 Mars 2020

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Personnes Agées  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D69

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D69-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D69 Affectation de resultat 2019 PIS.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D69-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Pépinière  
Pôle Economique de la Communauté  
de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D70**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	14 933,38
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	-13 654,48
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

**09 MARS 2020**



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Pépinière Pôle  
Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D70

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D70-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D70 Affectation de resultat 2019 Pole eco.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D70-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe SPANC de  
la Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D71**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :



<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 339,39
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 866,10
<b>C - résultat à affecter</b>	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	73 205,49
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	6 911,49
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	73 205,49
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	30 000,00
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	43 205,49
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

**09 MARS 2020**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D71

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D71-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D71 Affectation de resultat 2019 Spanc.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D71-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Cabassar de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D72**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-34 478,74
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>34 478,74</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision : 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D72

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D72-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D72 Affectation de resultat 2019 ZA Cabassar.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D72-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zones des  
Calsades II et III de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D73**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :



<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 063,55
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-5 063,55
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-412 828,17
R 001 (si excédent)	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	/
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	412 828,17
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	-5 063,55

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zones des

Objet de l'acte : Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D73

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D73-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D73 Affectation de resultat 2019 ZA Calsades 2 et 3.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D73-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Calsades IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D74**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-2 450,12
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>2 450,12</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D74

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D74-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D74 Affectation de resultat 2019 ZA Calsades 4.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D74-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D75**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

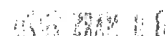
**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :



<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-19 191,23
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>19 191,23</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	/

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des  
Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D75

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D75-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D75 Affectation de resultat 2019 ZA des Garrigues.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D75-DE-1-1\_1.pdf )



**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone les  
Glèbes de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D76**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

03/03/2020 10:00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-258 472,06
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>258 472,06</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Glèbes  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D76

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D76-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D76 Affectation de resultat 2019 ZA des Glebes.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D76-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone  
les Landes de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D77**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-14 334,00
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>14 334,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	/

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le : **09 MARS 2020**  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Landes  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D77

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D77-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D77 Affectation de resultat 2019 ZA les Landes.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D77-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Lioujas II de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D78**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

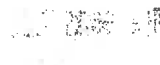
**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 128,37
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 134,69
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	15 993,68
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-7 776,54
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>7 776,54</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>15 993,68</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas  
II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D78

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D78-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D78 Affectation de resultat 2019 ZA Lioujas 2.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D78-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Lioujas III de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D79**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

07/03/2020

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 486,30
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	256 486,30
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-147 937,16
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>147 937,16</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>256 486,30</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas  
III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D79

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D79-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D79 Affectation de resultat 2019 ZA Lioujas 3.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D79-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Lioujas IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02 D80**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	/
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	/
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	/
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**09 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas  
IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D80

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D80-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D80 Affectation de resultat 2019 ZA Lioujas 4.pdf ( 99\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D80-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Peyrolebade de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D81**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY,

Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :



<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	/
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	326,30
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
 Transmis en Préfecture  
 Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de  
Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D81

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D81-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2020.03 02 D81 Affectation de resultat 2019 ZA Peyrelobade.pdf ( 99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D81-DE-1-1\_1.pdf )

**Objet : Affectation de résultat de  
l'année 2019 Budget Annexe ZAC CC  
Entraygues sur Truyère de la  
Communauté de Communes Comtal  
Lot et Truyère**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D82**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

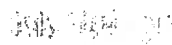
**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-100 000,00
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	97 870,80
C - résultat à affecter	-2 129,20
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-4 395,28
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>4 395,28</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	/
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>-2 129,20</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **09 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe ZAC CC

Objet de l'acte : Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et  
Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 09/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D82

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D82-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020 03 02 D82 Affectation de resultat 2019 ZA Entraygues.pdf (  
99\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D82-DE-1-1\_1.pdf )

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget Principal de la  
Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02 D83**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget principal et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget principal.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D83

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D83-  
BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 BUDGET PRINCIPAL.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP du BP

Annexe : NOTE BP 2020.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D83-  
BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 du BP

Annexe : 2020 03 02 D83 Vote BP 2020 BP.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D83-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe  
Assainissement Collectif de la  
Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D84**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

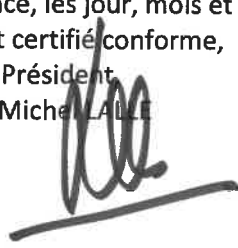
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement Collectif et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement Collectif.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D84

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA AC.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP AC

Annexe : NOTE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 AC

Annexe : 2020 03 02 D84 Vote BP 2020 AC.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D84-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif  
de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Atelier  
Relais de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D85

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

**Votes** :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Atelier Relais et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Atelier Relais.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LALUE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Atelier Relais de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D85

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : BP 2020 BA AR.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ATELIER RELAIS.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Atelier relais

Annexe : NOTE ATELIER RELAIS 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Atelier relais

Annexe : 2020 03 02 D85 Vote BP 2020 Atelier relais.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D85-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Atelier Relais de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Enfance de  
la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D86**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

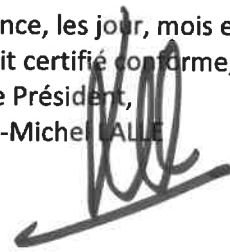
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Enfance et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Enfance.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel ALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Enfance de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D86

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA ENF.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ENFANCE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Enfance

Annexe : NOTE ENFANCE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Enfance

Annexe : 2020 03 02 D86 Vote BP 2020 Enfance.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D86-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Enfance de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe GEMAPI de  
la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D87

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

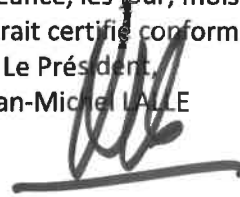
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe GEMAPI de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D87

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA GEMAPI.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 GEMAPI.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP GEMAPI

Annexe : NOTE GEMAPI 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 GEMAPI

Annexe : 2020 03 02 D87 Vote BP 2020 GEMAPI.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D87-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe GEMAPI de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Maison de  
la Vigne de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03 02-D88**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de la Vigne et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

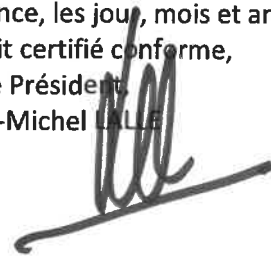
- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de la Vigne.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LALLÉ



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de la Vigne de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D88

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA MAIS DE LA VIGNE.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 MAISON DE LA VIGNE.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Maison de la vigne

Annexe : NOTE MAISON DE LA VIGNE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Maison de la vigne

Annexe : 2020 03 02 D88 Vote BP 2020 mAISON DE LA VIGNE.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D88-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de la Vigne de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Maison de  
Santé de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D89**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de Santé et le soumet au vote du Conseil Communautaire.



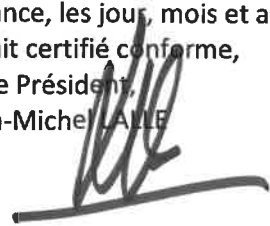
**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de Santé.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de Santé de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D89

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA MAIS DE SANTE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 MAISON DE SANTE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Maison de sante

Annexe : NOTE MAISON DE SANTE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Maison de sante

Annexe : 2020 03 02 D89 Vote BP 2020 Maison de sante.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D89-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de Santé de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe OM CC  
Entraygues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D90

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe OM CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe OM CC Entraygues.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM CC Entraygues de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D90

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA OM CC ENTRAYGUES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ORDURES MENAGERES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP OM CC Entraygues

Annexe : NOTE OM CC ENTRAYGUES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 OM CC Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D90 Vote BP 2020 OM CC Entraygues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D90-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM CC Entraygues de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Personnes  
Agées de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D91**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Personnes Agées et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Personnes Agées.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Personnes Agées de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D91

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA PERS AGEE.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 PERSONNES AGEES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP PIS

Annexe : NOTE PERSONNES AGEES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 PIS

Annexe : 2020 03 02 D91 Vote BP 2020 PIS.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D91-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Personnes Agées de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe Pépinière  
Pôle Economique de la  
Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D92

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradalier

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

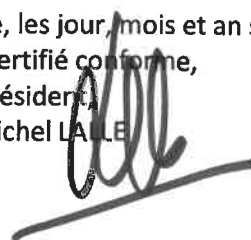
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Pépinière Pôle Economique et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture,  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Pépinière Pôle  
Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D92

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA POLE ECO.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 PEPINIERE POLE ECONOMIQUE.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Pole eco

Annexe : NOTE POLE ECONOMIQUE PEPINIERE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Pole eco

Annexe : 2020 03 02 D92 Vote BP 2020 Pole eco.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D92-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Pépinière Pôle

Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe SPANC de  
la Communauté de Communes  
Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D93**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

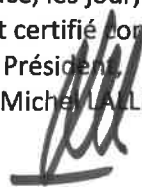
- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

**06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D93

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA SPANC.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 SPANC.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP Spanc

Annexe : NOTE SPANC 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 Spanc

Annexe : 2020 03 02 D93 Vote BP 2020 Spanc.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D93-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA  
Cabassar de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D94

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29  
 Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance* : M. Jean Pradalier

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

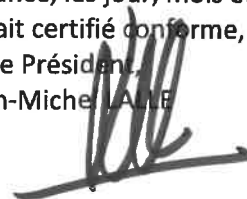
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Cabassar et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Cabassar.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAFFRÈ



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Cabassar de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D94

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : PS BP2020 ZONE DE CABASSAR.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_1.pdf )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE CABASSAR.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Cabassar

Annexe : NOTE ZA CABASSAR 2020.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Cabassar

Annexe : 2020 03 02 D94 Vote BP 2020 ZA Cabassar.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D94-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Cabassar de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA  
Calsades 2 et 3 de la Communauté  
de Communes Comtal Lot et  
Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D95

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

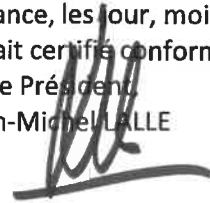
- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D95

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA CALSADES 2 ET 3.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DES CALSADES 2 ET 3.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Calsades 2 et 3

Annexe : NOTE ZA CALSADES II ET III 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Calsades 2

Annexe : 2020 03 02 D95 Vote BP 2020 ZA Calsades 2 et 3.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D95-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA  
Calsades 4 de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D96**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

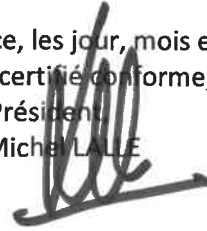
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 4 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 4.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 4 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D96

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA CALSADES 4.xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE CALSADES IV.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Calsades 4

Annexe : NOTE ZA CALSADES IV 2020 OK.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Calsades 4

Annexe : 2020 03 02 D96 Vote BP 2020 ZA Calsades 4.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D96-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 4 de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA Les  
Garrigues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D97**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Garrigues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.



**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Garrigues.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel [Signature]

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D97

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LES GARRIIGUES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZA LES GARRIGUES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA les Garrigues

Annexe : NOTE ZA LES GARRIGUES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA les Garrigues

Annexe : 2020 03 02 D97 Vote BP 2020 ZA les Garrigues.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D97-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA Les  
Glèbes de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D98**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

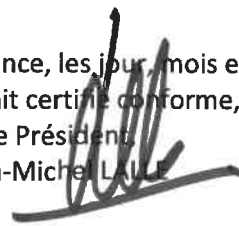
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Glèbes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Glèbes.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALUE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D98

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LES GLEBES .xml ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZA LES GLEBES.pdf ( 71\_AN-

012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA les Glebes

Annexe : NOTE ZA LES GLEBES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-

012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA les Glebes

Annexe : 2020 03 02 D98 Vote BP 2020 ZA les Glebes.pdf ( 70\_DE-

012-200067478-20200302-20200302\_D98-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA Les  
Landes de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D99**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Landes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

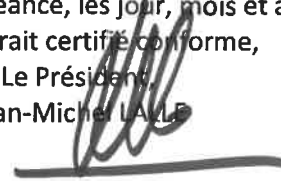
- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Landes.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LAZLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Landes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20200302\_D99

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LES LANDES.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE LES LANDES.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA les Landes

Annexe : NOTE ZA LES LANDES 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA les Landes

Annexe : 2020 03 02 D99 Vote BP 2020 ZA les Landes.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D99-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Landes de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.



Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS  
II de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D100

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

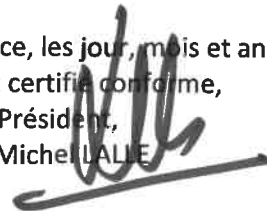
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas II et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas II.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS II de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D100

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LIOUJAS 2.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE LIOUJAS 2.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Lioujas 2

Annexe : NOTE ZA LIOUJAS II 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Lioujas 2

Annexe : 2020 03 02 D100 Vote BP 2020 ZA Lioujas 2.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D100-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS II de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS  
III de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D101

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

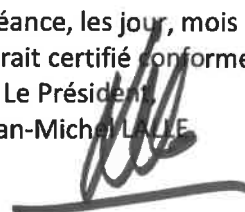
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas III et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas III.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LAURE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 06 MARS 2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS III de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D101

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LIOUJAS 3.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE LIOUJAS III.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Lioujas 3

Annexe : NOTE ZA LIOUJAS III 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Lioujas 3

Annexe : 2020 03 02 D101 Vote BP 2020 ZA Lioujas 3.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D101-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS III de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS  
IV de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D102**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

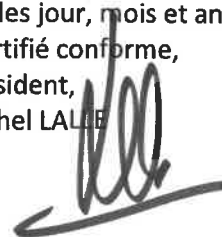
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas IV et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas IV.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALIE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D102

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA LIOUJAS 4.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE LIOUJAS IV.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA Lioujas 4

Annexe : NOTE ZA LIOUJAS IV 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA Lioujas 4

Annexe : 2020 03 02 D102 Vote BP 2020 ZA Lioujas 4.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D102-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZA  
Peyrolebade de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du 2 mars 2020

N° 2020-03-02-D103

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir :** Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée :** Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e) :** Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e) :** David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Peyrolebade et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Peyrolebade.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **06 MARS 2020**

Pour copie conforme,

Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

.....  
Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200302\_D103

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : BP 2020 BA ZA PEYROLEBADE.xml ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZONE DE PEYROLEBADE.pdf ( 71\_AN-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_2.pdf )  
Page signature BP ZA Peyrelobade

Annexe : NOTE ZA PEYROLEBADE 2020 OK.pdf ( 99\_BU-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_3.pdf )  
Note BP 2020 ZA Peyrelobade

Annexe : 2020 03 02 D103 Vote BP 2020 ZA Peyrelobade.pdf ( 70\_DE-  
012-200067478-20200302-20200302\_D103-BF-1-1\_4.pdf )  
Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la  
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif  
2020 du Budget annexe ZAC CC  
Entraygues de la Communauté de  
Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D104**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :  
41

**Présents :**

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29  
Suffrages exprimés : 34

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

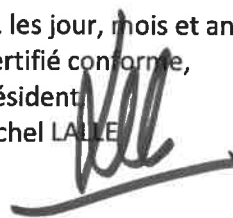
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZAC CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe ZAC CC Entrayges.**
- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : **06 MARS 2020**  
Pour copie conforme,  
Le Président,

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé 06/03/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 20200302\_D104

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : BP 2020 BA ZA ZAC ENTRAYGUES.xml ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PS BP2020 ZAC CC ENTRAYGUES.pdf ( 71\_AN-012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_2.pdf )

Page signature BP ZA Entraygues

Annexe : NOTE ZAC ENTRAYGUES OK.pdf ( 99\_BU-012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_3.pdf )

Note BP 2020 ZA Entraygues

Annexe : 2020 03 02 D104 Vote BP 2020 ZA Entraygues.pdf ( 70\_DE-012-200067478-20200302-20200302\_D104-BF-1-1\_4.pdf )

Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Grille tarifaire 2020-  
Espace Multiculturel – Le Nayrac**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D105**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 00, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa séance du 26 novembre 2018, le conseil de communauté a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

Concernant la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels structurants à vocation intercommunale, l'espace Multiculturel de la commune du Nayrac a été reconnue comme telle.

Dès lors, il convient pour la Communauté de Communes d'établir la grille tarifaire de location de cet Espace.

Pour information, ces tarifs sont ceux appliqués jusqu'alors par la Commune du Nayrac qui en avait la gestion.

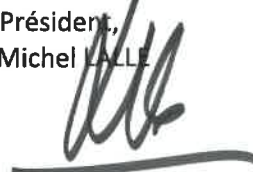


**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la grille tarifaire 2020 pour l'Espace multiculturel du Nayrac ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 09/03/2020

Pour copie conforme,

Le Président,

## Tarifs location Espace Multiculturel

	Bénéficiaires 1	Associations extérieures	Administrés Commune	Administrés Communes	Fêtes administrés Commune (3 jours)	Administrés Commune de	Fêtes administrés Commune de	Administrés Communes	Administrés Communes	Opérations commerciales	Opérations commerciales	Opérations commerciales	Opérations commerciales	Extérieurs	Extérieurs	Extérieurs	Extérieurs 3 jours	Ménage
Petite salle + hall bar	Gratuit	20 €	40 €	60 €		50 €	70 €			70 €	100 €	130 €	60 €	90 €			130 €	130 €
Grande salle + hall bar	Gratuit	60 €	80 €	120 €		90 €	140 €			140 €	200 €	260 €	120 €	170 €			190 €	190 €
Petite et grande salle + hall bar	Gratuit	70 €	100 €	150 €		120 €	180 €			190 €	270 €	350 €	160 €	230 €			300 €	300 €
Cuisine	Gratuit	30 €	40 €	70 €		40 €	70 €			50 €	80 €	80 €	50 €	80 €			60 €	60 €
L'ensemble	Gratuit	100 €	140 €	220 €	300 €	160 €	250 €	340 €		240 €	350 €	430 €	210 €	310 €	410 €		480 €	480 €
Gradins	Gratuit	+ 50 €	+ 50 €	+ 100 €		+ 50 €	+ 100 €			+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €	+ 50 €	+ 100 €			120 €	120 €
Chauffage	Gratuit	20 € par jour pour la petite salle (du 15 octobre au 15 mai) 40 € par jour pour la grande salle (du 15 octobre au 15 mai) 60 € par jour pour l'ensemble (du 15 octobre au 15 mai)																
Caution & Acompte	Caution = 1 500 € Acompte = 30 % à la réservation																	

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Fixation des montants des loyers des logements de la résidence « l'Estanh » et signature du mandat de gestion**

**Séance du 2 mars 2020**

**N° 2020-03-02-D106**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les prix de location du marché,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a réhabilité les bâtiments de l'ex-gendarmerie d'Estaing pour en faire une résidence, appelée « résidence de l'Estanh », composée de 7 logements allant du T2 au T5.

Sans être de l'habitat à loyer modéré, ces logements ciblent une population présentant des difficultés physiques (handicap d'un des membres de la famille ou dû au vieillissement), ou sociales. La mixité du public est aussi recherchée (intergénérationnel notamment).

A ce titre, une commission (aidée de travailleurs sociaux) a été constituée pour attribuer les logements.

Les logements seront mis à la location à partir du 1<sup>er</sup> mars. Il est donc proposé les montants de loyer suivants :

## Tableau loyer Réhabilitation ex-gendarmerie Estaing

Appartement	Surface utile (m <sup>2</sup> )	Loyer	Charges*	Total
Logement 1 (T3)	69,60	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 2 (T3)	58,95	280,00 €	20,00 €	300,00 €
Logement 3 (T3)	69,65	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 4 (T5)	93,55	430,00 €	20,00 €	450,00 €
Logement 5 (T3)	69,45	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 6 (T2)	64,75	310,00 €	20,00 €	330,00 €
Logement 7 (T2)	32	180,00 €	20,00 €	200,00 €
*ménage + electricite + eau des communs + TEOM				

Pour la gestion immobilière des logements de la résidence de l'Estanh, il est proposé de signer un mandat de gestion immobilière avec l'agence Nord Aveyron Immobilier.

<b>Type de Prestation</b>		
<b>GESTION COURANTE ET PARTICULIERE</b>		<b>Taux en % TTC</b>
Taux proposé pour la prestation de gestion courante et particulière	Ces prestations sont rémunérées par application d'un forfait annuel de rémunération calculé en % sur le montant des sommes, effets ou valeurs encaissés (loyer principal + charges et accessoires hors dépôts de garantie) pour les logements.	8,4 % TTC (TVA au taux de 20% en vigueur)
<b>GESTION DE LOCATION</b>		<b>Forfait en € TTC</b>
Honoraires de location	Location appartements (rédaction du bail, état des lieux d'entrée, de sortie, gestion des annonces etc...)	80 € TTC par location. Uniquement dû à l'entrée dans les lieux du locataire

Le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> mars 2020. Il sera souscrit pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois, de façon expresse, par période d'un an, soit jusqu'au 29 février 2024.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le montant des loyers des logements de la résidence de « l'Estanh » comme indiqué dans le tableau ci-dessus et l'utilisation de l'indice Insee du Coût de la Construction comme indice de référence pour les révisions de loyer.
- **AUTORISE M. le Président** à signer le cahier des charges/mandat de gestion immobilière avec Nord Aveyron Immobilier concernant la gestion des logements de la résidence de l'Estanh ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 09 MARS 2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Cession d'un véhicule de  
type tracteur-épareuse**

**Séance du 02-03-2020**

**N° 2020-03-02-D107**

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars, à 20 heures, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents** :

**Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

**Pouvoir** : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

**Supplée** : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

**Excusé(e)** : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Jean-Luc CALMELLY, Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

**Absent(e)** : David DELPERIE.

*Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier*

**Délais et voies de recours** : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Monsieur le Président expose que pour des raisons de transfert de compétences concernant la voirie, il est proposé de vendre le véhicule de type ensemble tracteur-épareuse, immatriculé EG-360-VV, figurant à l'inventaire aux numéros 2182-2016-0001 et CCEE-SIVOME PAREUSE, à l'entreprise SAS Pagès situé avenue Georges Pompidou 15 000 Aurillac, pour un montant de 41 000 € (35 000 € pour le tracteur et 6 000 € pour l'épareuse).

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la vente du véhicule tracteur-épareuse à l'entreprise SAS Pagès, pour un montant de 41 000€,
- **APPROUVE** la décision d'imposer le paiement sous forme d'un chèque libellé au Trésor Public ou sous forme d'un virement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 12-03-2020  
Pour copie conforme,  
Le Président,

